



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Eau Biodiversité Paysages

Pôle espèces et expertise naturaliste

Affaire suivie par : SEBP/PEEN

Mél : spp-ebp.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Réf :

Metz, le 26/02/2026

**NOTE
à l'attention de la DDT88**

Objet : Avis au titre de la biodiversité sur le projet de centrale agrivoltaïque de Pré-Cognon sur la commune de Gircourt-lès-Viéville (88)

En réponse à votre consultation du 26/01/2026, veuillez trouver ci-après l'analyse du projet sur le volet biodiversité.

Contexte : La zone du projet est actuellement exploitée sous forme de prairies permanentes destinées au pâturage des bovins. Ce même type de pâturage sera maintenu.

Enjeux identifiés :

— Avifaune : La majorité des espèces observées sont potentiellement ou avérées nicheuses au sein de la zone d'étude (43 espèces d'oiseaux), concentrées dans les lisières boisées ainsi que dans les secteurs adjacents plus ouverts. Ces milieux représentent également une zone d'alimentation potentielle pour certaines espèces comme le Milan royal.

— Chiroptères : Le site représente pour les chiroptères un corridor de déplacement leur permettant d'accéder à leurs zones de chasse ou à leurs gîtes. Il a été recensé la présence de 11 espèces de chauves-souris sur le site. Elles l'utilisent également comme lieu de chasse. Les haies et les micro-boisements connectent le site avec la continuité de milieux présents tout le long du cours d'eau Xouillon. L'enjeu pour les chiroptères est considéré comme fort dans le dossier au niveau de la ferme car les bâtiments sont susceptibles d'accueillir des gîtes et au niveau des micro-boisements et des haies.

Mesures d'évitement et de réduction :

— Une bande enherbée de 3 m de large va être créée entre la lisière de la forêt et la clôture. Les panneaux photovoltaïques seront quant à eux positionnés à au moins 11 m des zones à enjeux forts et majeurs.

— Les mesures S3 et S4 concernent le suivi botanique et faunistique lors de l'exploitation et l'efficacité des mesures qui seront mises en œuvre.

Conclusion :

— Parmi les mesures citées plus haut, il est mentionné que les mesures MS3 et MS4 *feront l'objet d'un rapport, transmis à l'ensemble des acteurs et gestionnaires, qui contiendront d'éventuelles propositions d'amélioration des aménagements et/ou de la gestion du parc photovoltaïque et de ses abords* ».

Ces rapports devront être également envoyés aux services de l'État (service biodiversité de la DDT et service chargé de la protection des espèces de la DREAL). En effet, la connaissance approfondie des effets des installations photovoltaïques au sol faisant encore défaut, un suivi de l'impact écologique est utile pour améliorer la pertinence des études d'impact ultérieures. Les investigations de terrain donneront lieu, au cours de chaque année concernée, à la rédaction d'un rapport de suivi, incluant une description des résultats obtenus et leur comparaison avec les espèces et habitats initialement présents sur le site.

— Il est également recommandé de supprimer les panneaux situés au nord-Est du projet (voir plan ci-dessous). En effet, la suppression de cet îlot permettra ainsi de conserver cet espace pouvant garantir une zone témoin plus importante afin de pouvoir comparer la fréquentation par la faune et de la flore de cette zone vierge de panneaux vis-à-vis de la zone où des panneaux seront installés. De plus, cette zone est située au sein d'un périmètre constitué de haies et lisières boisées et de nombreuses espèces protégées (notamment oiseaux et chiroptères) sont susceptibles de la fréquenter.



Îlot de panneaux à supprimer

L'adjoint à la cheffe du pôle
espèces et expertise naturaliste

Rémi SAINTIER